

MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (CSQ)

7500, Chemin Chambly
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6
450.462.2581 poste 119
sppmcsq.ca
sppm@lacsq.org



LES AGENTES ET LES AGENTS DE SERVICE SOCIAL



QU'EST-CE QUE LE SERVICE SOCIAL ?

L'agente ou l'agent de service social vise à faire la prévention, la promotion, le dépistage et l'intervention auprès des élèves qui vivent ou qui sont susceptibles de vivre des difficultés d'ordre affectif, social, personnel, familial ou qui présentent une problématique en santé mentale.

Ils oeuvrent en général à la formation générale aux adultes ou à la formation professionnelle où ils offrent aux étudiants de l'accompagnement et du soutien afin de trouver avec eux des pistes de solutions aux difficultés qui minent leur capacités à réussir.

L'objectif étant de mettre en place des conditions favorables au développement psychosocial de l'élève qui éprouve des difficultés dans le but de favoriser le développement optimal de l'élève et de rétablir son fonctionnement social en interaction avec son environnement.

Elle ou il conseille et soutient également le personnel de l'école et les partenaires pour mieux répondre aux besoins de l'élève et à son encadrement scolaire.

Contrairement à la travailleuse sociale ou au travailleur social qui doit faire partie de l'ordre professionnel pour porter le titre, l'agente ou l'agent de service social possède minimalement des études de premier cycle universitaire dans un domaine lié au développement psychologique et à l'intervention, comme par exemple en criminologie, travail social, psychoéducation, ou psychologie.

SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ Elle ou il analyse et évalue la situation de l'élève en vue de l'élaboration d'un plan d'action à l'école.
- ◆ Elle ou il établit en collaboration avec ses partenaires et l'équipe-école un plan d'action, des objectifs et des moyens que l'étudiant mettra en place.
- ◆ Elle ou il soutient et intervient auprès des élèves qui ont des difficultés personnelles (motivation, persévérance, toxicomanie, santé mentale, apprentissage, violence et émotions, intervention de crise...) pour trouver avec eux des pistes de solution.
- ◆ Elle ou il anime des ateliers et des activités de groupe sur différents sujets : motivation, persévérance, sexualité, dépendance, résolution de conflits, estime de soi, gestion du temps, du stress et du budget.
- ◆ Elle ou il aide les élèves à concilier travail-études-famille.
- ◆ Elle ou il écoute, échange et permet aux élèves qui en ont besoin de prendre un certain recul.
- ◆ Elle ou il accompagne les élèves dans la rédaction de demande et de formulaire.
- ◆ Collabore avec le personnel de l'école à la mise en place d'un milieu de vie stimulant.

DAVANTAGE DE SERVICES SOCIAUX DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT...

- ◆ D'agir davantage à l'entrée de la formation;
- ◆ De déceler plus rapidement les élèves à risque;
- ◆ D'offrir un accompagnement plus personnalisé et adapté aux besoins spécifiques de la clientèle, donc d'en diminuer l'abandon et l'absentéisme;
- ◆ De diminuer la tâche des enseignants en s'occupant d'une partie importante du volet psychosocial de la vie des élèves;
- ◆ De développer des projets pour favoriser davantage le sentiment d'appartenance à l'école ou au centre, la persévérance et la motivation;
- ◆ Davantage de collaboration, de contact et d'association avec les partenaires et les ressources externes;
- ◆ De travailler davantage en équipe multidisciplinaire.

